




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111212-17937-DE-1-1_0
Date de signature : 13/12/11
Date de réception : mardi 13 décembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.1305

Séance publique du

12 décembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET** : TRAVAUX DE PIÉTONNISATION DE LA RUE MIGNET - EXONÉRATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ANNÉE 2011.

Le 12/12/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 6 décembre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Etaient Présents :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

### Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Odile BONTHOUX à Mme Catherine SILVESTRE, M. Héliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Stéphane PAOLI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Alexandre GALLESE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Eric CHEVALIER, Mme Reine MERGER à Mme Charlotte BENON

### Excusés sans pouvoir :

Mme Danièle BRUNET, M. André GUINDE, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Arlette OLLIVIER, M. Victor TONIN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Sécurité &amp; Services aux Publics

Service Gestion de l'Espace Public

**RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12/12/11****RAPPORTEUR : M. Jules SUSINI****Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS****OBJET : TRAVAUX DE PIÉTONNISATION DE LA RUE MIGNET - EXONÉRATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ANNÉE 2011. - Décision du Conseil**

Mes chers Collègues,

En raison des travaux de piétonnisation de la rue Mignet, des commerces ont demandé le bénéfice d'une exonération des redevances pour l'Occupation du Domaine Public au titre de l'année 2011.

En effet, malgré toute l'attention apportée pour limiter les nuisances, le chantier a causé de réelles difficultés de fonctionnement pour les commerces situés dans le secteur. Je vous rappelle que la Ville a déjà procédé à des mesures d'exonération, notamment dans le cadre des travaux du Forum des Cardeurs, de Sextius Mirabeau et du Cours Mirabeau.

Je vous propose en conséquence d'exonérer partiellement, **à hauteur de 90 % sur 6 mois** soit 45 % sur l'année, les redevances dues au titre de l'Occupation du Domaine Public pour l'année 2011 des commerçants mentionnés ci-dessous

NOMBRE	NOM DES ENSEIGNES	REDEVANCE ANNUELLE DUE
1	BANQUE POPULAIRE	103,25 €
2	CHARCUTERIE	23,40 €
3	DAMART	44,25 €
4	MAISON DE L ESPAGNE	29,50 €
5	AIX A THEME	29,50 €
6	VIVAL	398,75 €
7	LA ACADEMIA	29,50 €
8	ECOLE DE CONDUITE MEDITERRANEE	29,50 €
9	LE CUBA COIFFE	29,50 €
10	CLUB BOUYGUES TELECOM	44,25 €

11	SELECT SHOES	44,25 €
12	YANIS B	14,75 €
13	JACOB'S	52,90 €
14	L'AIXTRA	7,80 €
15	CASH CON VECTER CITY	29,50 €
16	FRANPRIX	73,75 €
17	PASSION BEAUTE	44,25 €
18	MOBILE AIX	44,25 €
19	LA QUEUE DE CHEVAL	44,25 €
20	BAR TABAC LE MIGNET	836,40 €
21	ZAZEN	29,50 €
22	AU LOTUS BLEU	29,50 €
23	AIX MIGNET SERVICES	125,30 €
24	BAR LE CLARIDGE	7,80 €
25	TCHIP LA COIFFURE	44,25 €
26	POMPES FUNEBRES	39,00 €
27	CELEBRITY	29,50 €
28	AIX INTERCONDUITE	44,25 €
29	FOLK	59,00 €
30	LAVERIE AUTOMATIQUE	29,50 €
31	SNACK JUSTE A COTE	1 365,90 €
32	PRESSING	88,50 €
33	AGENCE ABC	154,10 €
34	MIGNET INFORMATIQUE	125,30 €
35	BNP PARIBAS	23,90 €
36	KIOSQUE	184,10 €
TOTAL		4 332,90 €

Le montant total des redevances d'Occupation du Domaine Public au titre de l'année 2011 concerne 36 commerces redevables et s'élève à 4 332,90 €.

Si la Ville décide d'exonérer ces établissements aux mêmes conditions que ceux du Forum des Cardeurs, soit à hauteur de 90 % sur 6 mois, (45 % sur l'année), **le manque à gagner s'élèverait à : 4 332,90 x 45% = 1 949,80 €**

Le solde restant dû s'élevant donc à 2 383,10 €.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** une exonération de 90 % de la redevance d'Occupation du Domaine Public due au titre de l'année 2011 pour une durée de six mois, applicable aux commerces dénommés ci-dessus, pour un montant de 1 949,80 €.

**2011.1305 - TRAVAUX DE PIÉTONNISATION DE LA RUE MIGNET - EXONÉRATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ANNÉE 2011.**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 50</b>
<b>Présents</b>	<b>: 41</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 50</b>
<b>Pour</b>	<b>: 50</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 décembre 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**